



VENDREDI 10 MAI 2024

Lors du Comité Social d'Administration Local (CSAL) du 4 décembre 2023, la direction a refusé d'intégrer le vendredi 10 mai 2024 dans les ponts naturels car cette date tombait durant la campagne IR et ferait ainsi baisser le « taux de décroché »

Toutes et tous sommes soucieuses et soucieux, malgré des conditions de plus en plus difficiles, de remplir pleinement nos missions de service public et ce, tout particulièrement, pendant la campagne d'impôt sur les revenus qui se tient habituellement entre avril et juin.

L'organisation d'une telle campagne ne dépend pas des agents, mais ils sont les garants de sa réussite et de la qualité du service rendu et donc de la qualité des déclarations déposées.

Pour mémoire, l'Education nationale a, quant à elle, décidé de fermer les écoles, collèges et lycées. Nous serons la seule administration du département ouverte avec les services indispensables à la population (comme les urgences, les forces de l'ordre). La CAF, les collectivités locales, France Travail, le RAB, les banques eux seront fermés.

Ce sera donc un véritable casse-tête pour les parents, pour les agents et pour les chefs de service responsables de l'organisation des congés et de l'accueil du public.

A cela s'ajoute l'annonce du futur projet de loi Fonction publique, inacceptable sur la forme comme sur le fond, où tout est déjà bouclé. Les orientations du projet sont des attaques en règle contre les droits des agents : rémunération au « mérite », c'est-à-dire des augmentations limitées à quelques uns dans un contexte d'austérité budgétaire ; avoir moins recours aux concours pour les futurs recrutements ; supprimer les catégories A, B, C ; faciliter les licenciements ; renforcer les mobilités forcées. Ce que nous exigeons, c'est l'amélioration de la rémunération des agents publics via des mesures indiciaires pour toutes et tous, améliorer les conditions de travail dans les services, cela passe notamment par des embauches massives de personnels sous statut.

C'est pourquoi l'intersyndicale Solidaires, CFDT, CFTC et CGT Finances Publiques de Loir-et-Cher a décidé de déposer un préavis de grève pour cette journée du 10 mai.

Dans ce cadre, les agentes et les agents pourront choisir de cesser le travail et de satisfaire à leurs besoins légitimes de repos et de conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

TOUTES ET TOUS EN GREVE LE VENDREDI 10 MAI 2024

Avec le préavis de l'intersyndicale des Finances Publiques, les agents de la DDFIP 41 qui décideraient d'être en grève le 10 mai 2024 seront couverts, et seule cette journée subira une retenue de salaire, tant que l'agent n'est pas à la fois en grève le 10 mai et une autre journée encadrant les jours fériés qui précèdent ou le week-end qui suit.